



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-06-82 pour la zone VA-9 (Lac Bibite)

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

Le présent avis public, donné par la soussignée, indique que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2022, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a adopté la résolution de contrôle intérimaire 2022-06-82 - adoption d'une résolution de contrôle intérimaire pour la zone Va-9 (Lac Bibite).

Cette résolution vise à interdire, dans la zone Va-9 au lac Bibite, toutes nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions et demandes d'opérations cadastrales. Cette interdiction ne vise pas la construction ou la modification des quais, remises, bécosses, balcons, abris à bois, ou les systèmes sanitaires.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de son adoption le 11 juin 2022.

Donné à Mont-Tremblant, ce 14 juin 2022.

Stephanie Carriere
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

PUBLIC NOTICE

INTERIM CONTROL RESOLUTION 2022-06-82 for Zone VA-9 (Lake Bibite)

To all taxpayers of the Municipality of Lac-Tremblant-Nord:

This public notice, given by the undersigned, indicates that at a regular meeting held on June 11, 2022, the Municipal Council of the Municipality of Lac-Tremblant-Nord adopted Interim Control Resolution 2022-06-82 - Adoption of a resolution for interim control for zone Va-9 (Lake Bibite).

The purpose of this resolution is to prohibit, in the Va-9 zone at Lake Bibite, all new land uses, new constructions and cadastral operation requests. This prohibition does not apply to the construction or modification of docks, sheds, balconies, wood sheds, or septic installations.

This resolution is effective as of the date of its adoption on June 11, 2022.

Given at Mont-Tremblant, June 14, 2022.

Stephanie Carriere
Director General and Secretary-treasurer